



Liste des pièces constitutives du dossier de demande ou de renouvellement de l'autorisation de circulation de bois de chauffe à partir de bois issus des plantations d'hévéa au titre de l'année 2024

- 1 Une demande d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation de circulation de bois de chauffe à partir de bois issus des plantations d'hévéa adressée à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, indiquant le contact téléphonique du demandeur ainsi que le lieu de l'exploitation ;
- 2 Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 3 Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité, ou de la Carte Consulaire (pour les particuliers au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 4 Un engagement légalisé au respect de la réglementation forestière ;
- 5 Le contrat entre le propriétaire de la plantation et l'exploitant de bois énergie issus des plantations d'hévéa ;
- 6 Une copie du Registre de Commerce (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 7 Une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) (pour les sociétés au cours de la 1^{ère} demande) ;
- 8 L'original de l'ancienne autorisation (pour le renouvellement) ;
- 9 Le bilan d'activités de l'exercice écoulé (pour le renouvellement) ;
- 10 Le reçu de paiement de 100 000 FCFA pour l'agrément ;
- 11 Le reçu de paiement de la redevance annuelle d'exploitation, 50 000 F CFA pour les particuliers et 100 000 F CFA pour les sociétés.



P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Zouzou
Conservateur Général ZOUZOU

Epse MAILLY Elvire-Joëlle

Ingénieur Général des Eaux et Forêts